Annexe 1 : Demande d'accord technique préalable

		• •					
	DEMANDE de PERMISSION DE VOIRIE DEMANDE D' ACCORD TECHNIQUE PREALABLE						
			EXECUTANT				
		BENEFICIAIRE	(Entreprise chargée des travaux)				

		BENEFICIAIRE		EXECUTANT				
	ВІ			(Entreprise chargée des travaux)				
Raison social ou Nom								
Adresse :								
Nom du Représentant								
(pour ces travaux)								
Téléphone								
Télécopie								
Adresse électronique :								
	<u> </u>		-1					
Dates prévisionnelles d	les travaux	Du:	Au:					
, ,								
LOCALISATION DES TRAVAUX								
Commune:								
Adresse :			Du n°	Au n°				
Complement d'adresse:								
NATURE DES TRAVAUX								
□ Electricité Gaz □ Télécom □ Assainissement								
□ Adduction d'Eau Potable □ Autres								
□ Pose de conduite □ Branchement								
□ Autres (à préciser):								
□Tranchée longitudinale □Tranchée transversale □Tranchée de faibles dimensions								
DOMAINE PUBLIC OCCUPE								
□ Accotement	□ Trottoir		Chaussée					
□ Voie de bus	Voie de bus ☐ Bande/Piste cyclabe ☐ Stationnement							
MODIFICATIONS DE LA CIRCULATION SOUHAITEES								
□ Rue barrée	□ Traversée pa	ar/chaussée	□ Alternat					
□ Demande de constat contracdictoire des lieux								

Pièces jointes obligatoirement : voir au verso **Date :**

Signature

DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE / ACCORD TECHNIQUE PREALABLE:

PIECES A FOURNIR

- L'imprimé normalisé de demande de permission de voirie :
- Un plan de situation (type plan de ville) comportant le nom de la commune, le nom de la voie, le n° d'adressage. Pour les trottoirs le long des routes départementales en agglomération, le n° de la RD ;
- Un plan côté à une échelle convenable pour la compréhension du projet. Le gestionnaire de la voirie pourra exiger un autre plan, à une échelle qu'il aura fixée ;
- Un mémoire explicatif décrivant les travaux, la nature de l'occupation et les conditions d'exploitation de l'ouvrage et indiquant le mode d'exécution prévu, la date et le délai d'exécution souhaités ainsi que les mesures envisagées sur le plan de l'exploitation de la route et de la sécurité de la circulation ;
- Des documents permettant de juger de l'esthétisme des affleurements (nature et qualité des matériaux, couleur, aspect de surface, conditions d'implantation) ;
- Le cas échéant, une note de calcul justifiant la résistance et la stabilité des ouvrages ou installations;
- Le cas échéant, les coordonnées du coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs ;
- La définition des mesures d'entretien ultérieur de l'ouvrage ;
- Les coordonnées d'une ou plusieurs personnes "d'astreinte" pendant les travaux;
- Un engagement de payer la redevance éventuelle d'occupation du domaine public.